

Marseille, le 25 janvier 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Préfet

Service
départemental
de l'architecture
et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

Les Docks Atrium 10.4
BP 55612
10, Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Téléphone : 04.91.90.42.43
Télécopie : 04.91.90.24.16

CERTIFICAT

© astragale-bati.com
Je soussigné Gilles BOUILLON, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône, certifie que la société ASTRAGALE a effectué des travaux de restauration des plafonds en plâtre et chaux du cloître de la Cathédrale Saint Sauveur à Aix en Provence, classée Monument Historique ainsi que des travaux de réfection des enduits à la chaux de ce même cloître.

Dans le cadre des travaux qui lui ont été confiés, cette entreprise a donné entièrement satisfaction, notamment en ce qui concerne la qualité des travaux et le respect des délais impartis, en vertu de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

G. BOUILLON

L'Architecte des Bâtiments de France
CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
G. BOUILLON

P/o
S. MANSOTTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Aix-en-Provence, le mardi 7 décembre 2010

ATTESTATION DE TRAVAUX

CATHEDRALE SAINT-SAUVEUR, AIX-EN-PROVENCE (13)

Restauration de la chapelle Saint-Lazare en vue de l'installation du triptyque du Buisson-Ardent

Maîtrise d'ouvrage : Conservation régionale des monuments historiques (DRAC/CRMH).

Maîtrise d'œuvre : F. Botton, architecte en chef des monuments historiques (ACMH).

Travaux de maçonnerie : entreprise ASTRAGALE

Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôle «Recherche, conservation et valorisation du patrimoine»

Conservation régionale des monuments historiques

1. Nature des travaux

Reprise des enduits plâtre et chaux de la coupole de la chapelle (début XVIII^{ème} siècle).

Reprise et finition de dallage de marbre ancien (1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle).

2. Appréciation sur les travaux

Pour les enduits :

Ces enduits présentent une complexité importante tant pour leur composition (plâtre et chaux), leur support (support en voûte, maçonneries hourdées au plâtre et chaux) que pour leur mise en œuvre (raccord sur des enduits anciens conservés, réalisation en période hivernale). De plus, ils surplombent une œuvre peinte majeure et doivent donc, en plus de leur aspect parfait, avoir une tenue irréprochable.

Les travaux réalisés par l'entreprise répondent parfaitement à l'ensemble de ces exigences et contraintes fortes.

Pour les sols en marbre :

Le dallage en marbre de Carrare avait été déposé et reposé par une autre entreprise et étaient irrecevables pour des travaux sur un monument historique (désaffleures, épaufrures, irrégularités des joints). L'entreprise ASTRAGALE a été chargée de remédier à ces malfaçons sans nouvelle dépose et sans ponçage général du dallage.

Les résultats obtenus sont satisfaisants et redonnent à ce dallage en marbre un aspect régulier et homogène.

3. Appréciation sur l'entreprise

Les travaux réalisés par l'entreprise pour ce chantier démontrent de sérieuses connaissances des matériaux traditionnels et de leur mise en œuvre.

Les échanges entre l'entreprise et les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage ont toujours été productifs et de qualité. De plus, le chantier est réalisé dans les délais et prix convenus, sans dépassement ni surcoût.

L'entreprise possède de réels savoir-faire pour des travaux sur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

Nous ne pouvons que recommander le recours à l'entreprise ASTRAGALE pour la réalisation de travaux de maçonnerie et de pierre de taille.

Pour la maîtrise d'ouvrage,

David KIRCHTHALER
Ingénieur du patrimoine

Conservation régionale des monuments historiques



Affaire suivie par David Kirchthaler
Poste 04 42 16 19 35
Références DK/MWB

23, bd. du Roi René
13617 Aix-en-Provence
Cedex France

Téléphone
04 42 16 19 20

Télécopie
04 42 16 19 21

www.culture.gouv.fr/paca/

Marseille, le 09 juillet 2009



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Préfet

Service
départemental
de l'architecture
et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

Les Docks Atrium 10.4
BP 55612
10, Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Téléphone : 04.91.90.42.43
Télécopie : 04.91.90.24.16

CERTIFICAT

© astragale-bati.com

Je soussigné Gillès BOUILLON, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône, certifie que la société ASTRAGALE a effectué des travaux de restauration des plafonds en plâtre et chaux du cloître de la Cathédrale Saint Sauveur à Aix en Provence, classée Monument Historique. Ces travaux réalisés pour le compte du Ministère de la Culture ont également comporté le remplacement de chevrons et d'une poutre de grande dimension, nécessitant un niveau de technicité important qui a répondu parfaitement à la complexité de l'opération.

Dans le cadre des travaux qui lui ont été confiés, cette entreprise a donné entièrement satisfaction, notamment en ce qui concerne la qualité des travaux et le respect des délais impartis, en vertu de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

G. BOUILLON

L'Architecte des Bâtiments de France
CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
G. BOUILLON

P/0